



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation continue

Question écrite n° 60379

Texte de la question

M. Loïc Bouvard * appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la décision d'interrompre le financement de la formation professionnelle dans l'enseignement supérieur à partir de 2001 et plus particulièrement de ne pas renouveler le « programme ingénieurs et cadres supérieurs » (PICS). En effet, cette mesure remet en cause la situation des stagiaires déjà en formation et plus généralement pose la question du devenir de la promotion sociale des techniciens. C'est pourquoi il lui demande, d'une part, quelles mesures elle envisage d'adopter afin d'assurer le financement des frais de formation et la rémunération des stagiaires recrutés et le bon déroulement de la formation dans le cadre du PICS en 2001-2002 et, d'autre part, quelles actions elle entend mener afin de maintenir la possibilité de promotion sociale dans l'enseignement supérieur.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a mis en place depuis plusieurs années deux dispositifs destinés au développement de l'accès aux professions d'ingénieurs et cadres supérieurs par la voie de la formation professionnelle continue. Ces programmes ont indéniablement joué un rôle positif, notamment s'agissant de la promotion de techniciens supérieurs. L'année 2001 doit être mise à profit pour faire évoluer ces programmes en favorisant l'accès à la formation par un soutien direct à la demande. Les autres ministères concernés, essentiellement l'éducation nationale, l'agriculture et l'industrie, ont été informés de cette orientation dès l'adoption de la loi de finances pour 2001. Des solutions transitoires ont été recherchées avec ces derniers afin d'assurer la continuité des actions engagées. Un nouveau programme caractérisé par un accès individuel à une offre de formation labellisée est en préparation. Son principe reposera sur une aide personnalisée, faisant appel à des financements complémentaires, notamment de conseils régionaux et des Assedic pour les demandeurs d'emploi ainsi que d'organismes collecteurs paritaires agréés pour les salariés en activité. La mise en oeuvre du nouveau programme, prévue pour 2002, nécessite également l'appui financier des ministères précités. Cette approche par le soutien à la demande individuelle, articulée autour d'un projet professionnel validé, devrait permettre de développer l'accès au titre d'ingénieur par la voie de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Bouvard](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60379

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2349

Réponse publiée le : 22 octobre 2001, page 6078